



# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 594 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale ;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2023, le *Règlement n° 594 sur l'utilisation de l'eau potable* a été adopté.

Le règlement n° 594 entre en vigueur le 23 mars 2023, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 23 mars 2023.

Karine Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 23 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 mars 2023.

Karine Demers  
Directrice générale et greffière-trésorière